

UE TRANSVERSALE

Semestres 1 et 2 (L1) et semestres 3 et 4 (L2)

2023-2024

UETEC1S11 - UETEC1S2 : Stage cohérent avec le projet professionnel

Inscription soumise à l'accord préalable de l'enseignant responsable de la formation dans laquelle est inscrit-e l'étudiant-e

Nom de l'enseignant référent : **S. Olivier**

Descriptif

Le stage doit être en accord avec le projet d'étude et/ou professionnel de l'étudiant, il doit avoir **reçu l'accord du responsable de l'année d'inscription de l'étudiant**.

L'étudiant qui choisit cette UE doit rédiger une lettre de motivation et l'adresser au responsable de son année d'inscription qui doit valider la lettre explicative du choix de cette UET par un « bon pour accord » daté et signé **avant la validation** du choix d'UET. L'ensemble (Lettre de motivation + Accord du responsable pédagogique), doit être présenté **au service de la scolarité (bureau des UET)**.

Si le projet de stage n'est pas accepté par le responsable pédagogique ou si l'étudiant n'a pas remis à temps les documents administratifs indispensables (lettre de motivation et accord du responsable pédagogique), il sera automatiquement et définitivement affecté dans un autre choix.

Si le projet de stage est accepté, l'étudiant devra remplir et remettre au service **BA2IP**, au plus tard 15 jours avant le démarrage du stage, la convention de stage (en 3 exemplaires) signée (dans cet ordre) par lui-même, par l'entreprise d'accueil et par le tuteur universitaire qu'il aura choisi, parmi les enseignants de son diplôme d'inscription. La convention de stage devra **IMPERATIVEMENT** avoir été signée par toutes les parties **AVANT** le démarrage du stage.

Objectifs de l'UE

Connaitre un secteur professionnel. Tester ses motivations et la solidité du projet envisagé. S'initier à la rédaction d'un rapport de stage et à l'exposé oral à propos de celui-ci.

Le stage doit permettre à l'étudiant de s'initier au travail dans une organisation et de connaître le fonctionnement de celle-ci. Le contenu du stage doit être indiqué dans la convention, un tuteur doit être mentionné. Le stage comprendra un minimum de **50 heures** au sein de l'entreprise.

Rapport de stage :

Un rapport de stage devra être rédigé en tenant compte des directives du tuteur. Il ne sera pas un simple compte rendu de stage, mais devra faire le lien entre les acquis théoriques de l'étudiant (ses cours) et ses observations pratiques (en stage).

Ce rapport devra comporter au maximum 10 pages (hors annexes éventuelles). Toutes les informations et données extérieures devront être référencées sous la forme d'une bibliographie faisant l'objet de renvois (par exemple en notes infrapaginales). Des informations complémentaires pourront être apportées le cas échéant sous forme d'annexes.

Ce rapport devra être déposé en **deux exemplaires** au service de scolarité en charge des UE transversales au plus tard le **jeudi 30 novembre pour les semestres 1 et 3 et le jeudi 11 avril pour les semestres 2 et 4** délai de rigueur.

Passé cette date plus aucun rapport ne sera accepté.

Il donnera lieu à une soutenance orale de 10 minutes suivies de 10 minutes d'entretien, devant un jury composé du Vice-Président Chargé des Formations ou de son représentant, du tuteur universitaire (ou du responsable de la licence d'inscription de l'étudiant) et du tuteur de stage de l'entreprise, s'il le souhaite.

Points essentiels :

Modalités de contrôle des connaissances

Session 1 : Rapport de stage et soutenance orale de 20 minutes

Session 2 : Rapport de stage et soutenance orale de 20 minutes

Si confinement : Rapport de stage et soutenance orale de 20 minutes